

ARRETE N°29/2026
TARIFS APPLICABLES AUX ACTIONS SENIORS

Le président de la communauté de communes du Périgord Ribéracois, installé par délibération en date du 16 avril 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N° 2022 / 82 Bis du 14 Avril 2022 fixant les conditions des tarifs applicables aux actions séniors de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois ;

Vu le dossier 0026000982 de la Cité du Vin en date du 23 avril 2026 pour la sortie séniors du 11 mai 2026 à la Cité du Vin

DECIDE**Article 1**

Spectacle	20.00 € / personne
Transport	5.00 € /personne

Article 2 :

Il n'y a pas de reste à charge pour la CCPR soit un tarif final de 25 € par participant.

Ampliation du présent arrêté sera transmise :

-à Monsieur le Receveur Municipal,

Le Président de la Communauté de Communes

du Périgord Ribéracois

Signé électroniquement le 23/04/2026 à 16:44
par Didier BAZINET

Publié le 27/07/2026

